

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 10 mars 2014 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Dominick Giguère – district #4
Normand Clermont – district #5
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

Absence motivée :

Alexander Tomeo – district #3

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 10 février 2014
- 3.- Adoption des comptes à payer au 28 février 2014

ADMINISTRATION

- 4.- La Petite Maison de Pointe-Calumet/contribution financière
- 5.- Paysagement/Armand Dagenais & Fils Inc./offres de service 2014/acceptation

LOISIRS

- 6.- Fête Nationale/demande d'aide financière
- 7.- La Fiesta Vagabonde – Édition 2014/autorisation

VOIRIE

- 8.- Coupe de gazon/Vert tout Court Inc./offre de service

HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.- Site de transbordement/service de conteneur pour 2014/adoption de la soumission

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.- Pompier à temps partiel/démission/acceptation
- 11.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 12.- Communication du maire
- 13.- Communication des conseillers
- 14.- Période de questions
- 15.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

14-03-048

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-03-049

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 10 FÉVRIER 2014

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 10 février 2014, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

14-03-050

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2014

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 28 février 2014 au montant de 45 322,52 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 28 février 2014 au montant de 608 377,84 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-03-051

LA PETITE MAISON DE POINTE-CALUMET/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'UNE aide financière au montant de 4 493,45 \$ soit octroyée à l'organisme La Petite Maison de Pointe-Calumet afin de contribuer aux frais d'électricité pour l'année 2013.

Cette aide sera accordée sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-03-052

PAYSAGEMENT/ARMAND DAGENAIS & FILS INC./OFFRES DE SERVICE 2014/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ACCEPTER les offres de service de la firme Armand Dagenais & Fils Inc., pour la somme de 24 892,11 \$ (taxes incluses), réparties comme suit :

Confection de paniers fleuris pour les rues de la municipalité :	2 644,43 \$
Bureau municipal et hôtel de ville :	2 012,06 \$
Secteur de la salle du conseil :	804,83 \$
Secteur de la Petite Maison :	804,83 \$
Limite du parc Alphonse-Gravel et coin du boul. de la Chapelle et de la 32 ^e Avenue :	1 241,73 \$
Parc Albert-Cousineau :	5 714,26 \$
Parc Edouard-Champagne :	1 379,70 \$
Parc Alphonse-Gravel :	5 806,24 \$
Secteur Montée de la Baie (enseigne électronique) :	459,90 \$
Paillis de pruche :	287,44 \$
Digue et boul. de la Chapelle Est :	3 736,69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-03-053

FÊTE NATIONALE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-03-054

LA FIESTA VAGABONDE – ÉDITION 2014/AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la prochaine édition de la Fiesta Vagabonde aura lieu le 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'UN comité organisateur, formé notamment de représentants de chaque municipalité de la MRC de Deux-Montagnes, a été mis en place avec comme mandat de planifier la logistique entourant la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants sera notamment assurée par les corps policiers oeuvrant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cet événement festif, orienté vers la rencontre et la découverte du territoire, est possible grâce à la collaboration de l'ensemble des municipalités de la MRC de Deux-Montagnes et de plusieurs bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la Fiesta Vagabonde promeut, auprès de l'ensemble des citoyens jeunes et moins jeunes, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

040

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte que les circuits cyclistes de la Fiesta Vagabonde, soit la Fiesta champêtre et la Fiesta urbaine, élaborés par les membres du comité organisateur et validés par les différents corps policiers du territoire, empruntent le réseau routier de la municipalité;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet, sur demande du comité organisateur et après avoir obtenu l'accord des services municipaux concernés, accepte que certaines de ses installations et équipements puissent être utilisés au bénéfice des participants et des bénévoles qui participeront à l'édition 2014 de la Fiesta Vagabonde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-03-055

COUPE DE GAZON/VERT TOUT COURT INC./OFFRE DE SERVICE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Vert tout Court Inc., pour la somme de 13 081,40 \$ (taxes incluses), répartie comme suit :

Section – Voirie :	6 449,99 \$
Section – Loisirs :	6 631,41 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-03-056

SITE DE TRANSBORDEMENT/SERVICE DE CONTENEUR POUR 2014/
ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le service de conteneur au site de transbordement, pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

TTI Environnement Inc. :

Conteneur ouvert de 40 et/ou 20 verges cube

Prix de la levée :	195,00 \$
Prix de disposition :	45,00 \$ /tonne métrique
Prix de redevances :	21,30 \$ /tonne métrique

Prix de levée (bois) :	195,00 \$
Prix de traitement (bois) :	35,00 \$/tonne métrique

BFI Canada Inc. :

Conteneur ouvert de 40 et/ou 20 verges cube

Prix de la levée :	170,00 \$
Prix de disposition :	33,90 \$ /tonne métrique
Prix de redevances :	21,30 \$ /tonne métrique

Prix de levée (bois) :	170,00 \$
Prix de traitement (bois) :	30,00 \$/tonne métrique

EBI Montréal Inc. :

Conteneur ouvert de 40 et/ou 20 verges cube

Prix de la levée :	275,00 \$
Prix de disposition :	58,00 \$ /tonne métrique
Prix de redevances :	21,30 \$ /tonne métrique

Prix de levée (bois) :	275,00 \$
Prix de traitement (bois) :	50,00 \$/tonne métrique

041

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme BFI Canada Inc., s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE la soumission de la firme BFI Canada Inc., au montant de 170,00 \$ (taxes en sus), pour le service de conteneur au site de transbordement, de 20 et 40 verges cube pour la levée et de 55,20 \$/tonne métrique pour la disposition et les redevances, ainsi que de 30,00 \$ tonne métrique pour le traitement du conteneur de bois pour l'année 2014, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-03-057

POMPIER À TEMPS PARTIEL/DÉMISSION/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ACCEPTER la démission du pompier à temps partiel, Monsieur Daniel Turpin, effective le 27 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-03-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 20h30, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale